

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**Vendredi 17 Décembre 2021**

**L'an deux mille Vingt et Un le Dix-Sept Décembre à 18 heures**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Béatrice LEJEUNE ouvre la séance, monsieur Christophe TABARY est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

**Présidente :**

Madame Béatrice LEJEUNE

**Présents :**

Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Cédric MARTIN, Jean-Jacques DEGOUY, Henry GAUDISSERT, Jacqueline MENOUBE, Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, Claire MARAIS-BEUIL, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Isabelle SOULA, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Éric MICLOTTE, Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE (départ au dossier n°13), Leila DAGDAD, Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI (arrivé au dossier n°4), Nathalie KABILE, Marianne SECK, Halima KHARROUBI, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET).

**Excusés :**

Gregory PALANDRE, Martial DUFLOT, Laurent DELMAS, Monette-Simone VASSEUR, Hubert PROOT, Noël VERCHAEVE, Philippe DESIREST, Joëlle CARBONNIER, Didier LEBESGUE, Patricia HIBERTY, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Christian DEMAY, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Mamadou LY, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Alexis LE COUTEULX

**Pouvoirs :**

Caroline CAYEUX représentée par Béatrice LEJEUNE  
Gérard HEDIN représenté par Jacques DORIDAM  
Victor DEBIL-CAUX représenté par Laurent DELAERE  
Antoine SALITOT représenté par Nathalie KABILE  
Dominique DEVILLERS représenté par Jean-François DUFOUR  
Sandra PLOMION représentée par Catherine THIEBLIN  
Jean-Pierre SENECHAL représenté par Hubert VANYSACKER  
Jean-Marie DURIEZ représenté par Christophe TABARY  
Guylaine CAPGRAS représenté par Franck PIA  
Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER  
Corinne FOURCIN représentée par Loïc BARBARAS  
Charles LOCQUET représenté par Brigitte LEFEBVRE  
Philippe VIBERT représenté par Ali SAHNOUN  
Anne-Françoise LEBRETON représentée par Lionel CHISS  
Hatice KILINC SIGINIR représentée par Jacqueline MENOUBE  
Ludovic CASTANIE représenté par Jean-Philippe AMANS (à partir du dossier n°14)

Date de la convocation : le 10 décembre 2021 - Date d'affichage : le 24 décembre 2021

**Nombre de présents :**  
**66 du dossier 1 au dossier n°3**  
**67 du dossier 4 au dossier n°13**  
**66 à partir du dossier n°14**

**Nombre de votants :**  
**81 du dossier n°1 au dossier n°3**  
**82 à partir du dossier n°4**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 17 décembre 2021 à 18 H conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **001 - Développement institutionnel - gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI) - Approbation modifications des statuts du syndicat des Intercommunalités du Thérain (SIVT)**

*Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE ne prend pas part au vote*

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT), modifiés comme suit :

- sa composition
- son siège (article 3) : modification de l'adresse du siège ;
- son objet (article 4) : ajout de la communauté de communes de la Picardie Verte, de la communauté de communes des Sablons et de la communauté de communes des 4 rivières pour les compétences optionnelles 4° maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement.
- composition du comité syndical. La communauté de communes des Sablons et la communauté de communes des 4 rivières se verraient attribuer chacune 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Au sein du conseil syndical, la CAB reste représentée par 19 délégués titulaires sur un total porté à 47 ;

### **002 - Mise en œuvre des actions entreprises par la communauté d'agglomération du Beauvaisis suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France tel que joint à la présente délibération ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité Madame la Présidente à communiquer à la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France ledit rapport.

### **003 - Règlement relatif au télétravail**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité le règlement relatif au télétravail, afin de répondre aux attentes exprimées, tout en veillant à préserver le collectif de travail et la qualité du service public rendu, en tenant compte des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur : avec une mise en application à compter du 1er janvier 2022 :

- soit selon une organisation hebdomadaire régulière, à raison de 2 jours fixes maximum de télétravail par semaine, permettant de garantir un minimum de 3 jours en présentiel par semaine,
- soit selon une organisation annuelle, à raison de 40 jours maximum de télétravail par an, dont l'agent peut demander l'utilisation dans le respect de certaines règles.

### **004 - Tableau des effectifs**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés l'ajustement du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

- suppression des 72 postes vacants (non pourvus) susvisés au 30 décembre 2021 (point 1) ;
- création des 20 postes susvisés à la date du conseil et de la suppression des 19 anciens postes au 31 décembre 2021 (point 2), sauf indications contraires.
- mise à disposition d'un agent de la ville de Beauvais un ingénieur principal auprès de la communauté d'agglomération du Beauvais pour les besoins du dispositif de rénovation urbaine en qualité de chargé de mission ANRU pour trois ans à compter du 1er juin 2021 (emploi créé lors de la délibération du 16 octobre 2020).

### **005 – Dispositif global des différents avantages en nature – délibération modificative**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'instaurer une progressivité dans le calendrier de mise en paiement des redevances d'occupation des logements pour les agents logés au titre d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, comme suit :

- à compter du 1er janvier 2022 : 50% du montant dû ;
- à compter du 1er juillet 2022 : 100% du montant dû.

**006 - Approbation de la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et de la communauté de communes du Clermontois (CCC) au profit du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis et du Clermontois**

Les membre du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et de la communauté de communes du Clermontois (CCC) au profit du syndicat mixte du SCoT Beauvaisis et du Clermontois, dans les domaines suivants :gestion des assemblées, affaires juridiques ,commande publique, pôle aménagement, suivi des finances, système d'information et de télécommunication, assurances.

**007 - Approbation du nouveau programme national de renouvellement urbain et de participation financière de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en vue de la signature de la convention pluriannuelle avec l'agence pour la rénovation urbaine (ANRU)**

*Madame Brigitte LEFEBVRE ne prend pas part au vote*

Les membre du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** la participation financière de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en vue de la signature de la convention pluriannuelle avec l'agence pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du nouveau programme national (quartiers Argentine et Saint-Lucien).

**008 - Approbation de la charte locale d'insertion dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain ( NPNRU)**

Les membre du conseil communautaire d'approuvent à l'**unanimité** la nouvelle charte nationale d'insertion 2014-2024 applicable aux porteurs de projet et aux maitres d'ouvrage contractualisant avec l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

**009 - Approbation du protocole de relogement dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**

Les membre du conseil communautaire d'approuvent à l'**unanimité** le protocole de relogement dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

**010 - Soutien financier à l'OPAC de l'Oise et la SA HLM de l'Oise pour l'effort de démolition et de construction de logements en secteur nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider, en complément de la délibération du 17/07/2020 et de la convention de soutien financier signée entre la CAB et l'OPAC de l'Oise le 28/08/2020, les modalités de liquidation du reste de l'aide exceptionnelle accordée à l'OPAC de l'Oise, lissée sur plusieurs exercices budgétaires avec l'échéancier suivant : 1 000 000 € en 2024 et pour le reste de l'aide exceptionnelle : 1 000 000 € en 2025, 1 000 000 € en 2026 et 1 000 000 € en 2027 ;

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider l'intervention de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 1 685 920 € pour soutenir la SA HLM de l'Oise dans son programme du Clos Saint-Antoine et de démolition des logements des bâtiments C3 et C4 – quartier Argentine, défini dans le cadre du NPNRU et dont les modalités de versement sont définies au sein de la convention annexée à la présente délibération ;

Les membre du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente à signer le projet de convention entre la CAB et la SA HLM de l'Oise.

**011 - Approbation de la convention de gestion urbaine de proximité**

Les membre du conseil communautaire d'approuvent à l'**unanimité** la convention de gestion urbaine de proximité GUP et ses annexes, arrêtant les engagements des partenaires pour une durée de 4 ans (2022-2025).

**012 - Budget annexe eau - transfert de la compétence eau potable – intégration des résultats des communes et PV de transfert**

Les membre du conseil communautaire d'approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés les transferts des résultats des budgets eau et de valider les PV de mise à disposition des biens et de transfert de l'actif comme suit .

COMMUNES		Résultats de fonctionnement	Résultats d'investissement	
BEAUVAIS	Excédent/778	237 645,38	déficit/1068	-235 700,88
BRESLES	Excédent/778	8 682,17	excédent/1068	124 239,41
CREVECOEUR LE GRAND	Excédent/778	618 679,67	excédent/1068	103 954,75
FRANCASTEL	Excédent/778	150 305,45	excédent/1068	25 793,74
HAUDIVILLERS	Excédent/778	58 763,56	excédent/1068	18 302,80
ROTANGY	Excédent/778	46 416,42	excédent/1068	40 896,52
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>235 700,88</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 120 492,65</b>		<b>313 187,22</b>

**013 - Budget eau potable 2021 – décision modificative n°1**

Les membre du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la décision modificative 2021 n°1 du budget annexe eau potable arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 120 492,65 €	1 120 492,65 €
<b>Total :</b>	1 120 492,65 €	1 120 492,65 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	413 879,87 €	413 879,87 €
<b>Total :</b>	413 879,87 €	413 879,87 €

**014 - Décision modificative n°2 - budget principal - budget annexe zone de Beauvais-Tillé- budget annexe transports - budget annexe SPANC**

Les membre du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la décision modificative n°2 2021 du budget principal - budget annexe zone de Beauvais-Tillé- budget annexe transports - budget annexe SPANC comme suit :

décision modificative n°2 budget principal :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
<b>Total :</b>	- €	- €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- 505 000 €	- 505 000 €
<b>Total :</b>	- 505 000 €	- 505 000 €

décision modificative n°2 budget annexe zone de Beauvais Tillé :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	3 930 000	3 930 000
<b>Total :</b>	<b>3 930 000</b>	<b>3 930 000</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

décision modificative n°2 budget annexe transports

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	500 345 €	500 345 € €
<b>Total :</b>	<b>500 345 €</b>	<b>500 345 €</b>

décision modificative n°2 budget annexe SPANC

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	17 658,88 €
Propositions nouvelles	- €	
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	<b>17 658,88 €</b>

**015 - Autorisation donnée à Madame la Présidente de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2022 avant l'adoption du budget primitif**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2022 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>Opération comptable</b>	<b>Montant de l'autorisation</b>
202101 - SIEGE AGGLO	20 000,00
202102 - EQUIPEMENTS CULTURELS	20 000,00
202104 - AQUASPACE	50 000,00
202105 - GYMNASES	5 000,00
202108 - PARC VEHICULES	25 000,00
202112 - PISCINE TRUBERT 2021-2026	10 000,00
202114 - QVT	10 000,00
202115 - SIG 2021-2026	5 000,00
202117 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	100 000,00
202123 - DIVERS INVESTISSEMENTS	30 000,00
45811621 - DELEGATION AIDE A LA PIERRE	75 000,00

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

chapitre budgétaire	Montant de l'autorisation
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	700 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 500 000,00
45811601 - 1059093 et 1059125 - AUTEUIL BERNEUIL	3 750,00
45811801 - PPI	5 000,00
45811802 - CONV 1071729-1071731-1071733-HERMES	3 750,00
45811803 - SAVIGNIES MONT BENARD	13 000,00
45811804 - BEAUVAIS L BARBE	11 000,00
45812001 - MISE EN CONFORMITE 2020	188 000,00
45812002 - LA HOUSOYE - CREVECOEUR LE GRAND	7 250,00
45812003 - ACTIONS ACTIVITES ECO NON AGRICOLES	4 000,00

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

chapitre budgétaire	Montant de l'autorisation
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000,00

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS/MOBILITES

chapitre budgétaire	Montant de l'autorisation
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00

### **016 - Clôture du budget annexe pépinière**

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de clôturer le budget annexe « pépinière et hôtel d'entreprises » au 31 décembre 2021 ;

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'intégrer le budget annexe « pépinière et hôtel d'entreprises » dans le budget principal de la collectivité à compter du 1er janvier 2022 ;

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de maintenir l'assujettissement des activités de ce budget à la TVA

### **017 - Fixation des durées d'amortissement des immobilisations**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la fixation des durées d'amortissement des immobilisations, conformément aux nomenclatures comptables et aux articles L.2321-2 et 3, et à l'article R. 2321-1 du CGCT qui chargent l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement des biens à l'intérieur des durées minimales et maximales fixées selon le barème indicatif de chaque instruction comptable (M14-M41-M43 et M49) pour la catégorie et l'instruction auxquelles appartient chaque bien,

### **018 - Budget principal - neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées pour l'année 2022**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la neutralisation à hauteur de 75% des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées pour 2022 et dans la limite de 1,6 Millions euros ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité l'autorité territoriale à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **019 - Révision et actualisation du pacte financier et fiscal du 17 novembre 2017**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la révision et l'actualisation du pacte financier et fiscal du 17 novembre 2017 et

### **020 - Présentation du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis - année 2020**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport d'activité pour l'année 2020 fourni par la société Transdev Beauvaisis Mobilités pour l'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération du Beauvaisis.

### **021 - Avenant n°4 : prolongation de la délégation de service public transports (DSP)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés les termes de l'avenant n°4 à la délégation de service public (DSP) transports, qui acte la prolongation de 8 mois et définit les dispositions financières contractuelles afférentes.

### **022 - Grille tarifaire applicable au réseau "transports scolaire et interurbain de la communauté d'agglomération du Beauvaisis" au titre de l'année 2021/2022**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la grille tarifaire applicable sur le réseau « transports scolaire et interurbain de la CAB » pour l'année 2021/2022, comme suit :

Service	Tarif Région	Tarif CAB
Ticket unitaire	1 €	1 €
Carnet de 10 tickets (tout public)	10 €	8 €
Abonnement mensuel (tout public)	30 €	25 €
Abonnement mensuel réduit (- 26 ans et + de 60 ans)	10 €	10 €
Abonnement annuel scolaire	GRATUIT	GRATUIT

### **023 - Programme de déploiement "d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)" sur le territoire du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de valider le projet de déploiement de 10 infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans les communes suivantes : Savignies - Auteuil - Warluis - Aux Marais - Troissereux - Rainvillers - Francastel - Therdonne - La Neuville en Hez - Goincourt.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à prendre en charge le financement du coût de fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexées.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à inscrire les dépenses correspondantes au budget et donner mandat à Madame la Présidente pour régler les sommes dues au SE60.

### **024 - Prévention et sécurisation du réseau de transport public**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité de renforcer, avec les services de l'Etat (police nationale et gendarmerie) et la sté Transdev Beauvaisis mobilités, leur partenariat dans la lutte contre l'insécurité dans les transports en commun. Cette démarche vise à améliorer l'efficacité et la coordination des actions des partenaires sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis.

### **025 - Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'approbation de cette modification simplifiée du PLU de Beauvais

### **026 - Lancement d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le lancement de cette procédure de modification simplifiée du PLU ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité les modalités de la concertation suivantes :

- mise à disposition du dossier et d'un registre pour recevoir les observations du public à l'agglomération du Beauvaisis durant un mois aux heures d'ouverture au public ;
- au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, information du public par voie d'affichage à la mairie et publication d'un avis dans un journal local (édition de l'Oise) ;

### **027 - Prescription d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme d'Auneuil en vue du reclassement de la zone de l'Ecorcherie en 1AU**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la procédure et le lancement de modification du plan local d'urbanisme d'Auneuil en vue du reclassement de la zone de l'Ecorcherie en 1AU, en vue de créer un programme mixte d'habitat et une offre diversifiée de logements (locatif social, accession à la propriété). Un aménageur est d'ailleurs pressenti, à savoir la SA HLM du Beauvaisis.

### **028 - Modification du règlement du fonds de concours petit patrimoine (FDCPP)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la modification du règlement du fonds de concours petit patrimoine (FDCPP), le règlement du fonds de concours de valorisation touristique du petit patrimoine a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2018 et était alors rattaché à la direction du tourisme. Ce fonds de concours est désormais rattaché à la direction de l'aménagement et de l'urbanisme.

### **029 - Environnement - GEMAPI - Approbation contrat de territoire eau et climat Thérain**

*Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE ne prend pas part au vote*

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le contrat de territoire eau et climat Thérain, qui définit, sur le territoire du bassin versant du Thérain, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- enjeu 1 : atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles ;
- enjeu 2 : préservation des zones humides et de la biodiversité ;
- enjeu 3 : amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement et développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement. ;
- enjeu 4 : amélioration des connaissances des eaux superficielles et souterraines.

### **030 - Environnement - Eau potable - Avenant de prolongation du contrat de délégation de service public de l'eau de l'ancien syndicat intercommunal de l'eau de Luchy**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'avenant de prolongation du contrat de délégation de service public de l'eau de l'ancien syndicat intercommunal de l'eau de Luchy jusqu'au 31 juillet 2023, afin de faire coïncider son échéance avec celle du contrat de délégation de service public de la commune de Beauvais – eu égard à l'ampleur du service d'eau potable sur le territoire de Beauvais – en vue d'unifier le mode de gestion des services d'eau potable.

### **031 - Environnement - Eau potable - Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable et rapports du délégataire 2020**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, année 2020 et des rapports annuels du délégataire du service public d'eau potable, année 2020.

**032 - Environnement - Assainissement - Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

**033 - Environnement - Assainissement - Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

**034 - Environnement - Assainissement - Rapports délégataire 2020 sur le service public d'assainissement collectif**

Les membres du conseil communautaire ont pris des Rapports délégataire 2020 sur le service public d'assainissement collectif

**035 - Environnement - Service d'assainissement collectif - Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) - Barème des participations pour l'année 2022**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le barème des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), pour l'année 2022, prévue à l'article L. 1331-7 du code de la santé publique, et dont le montant doit être limité à 80 % du coût d'une installation d'épuration individuelle.

**036 - Environnement - Assainissement - Tarifs 2022 des prestations en régie**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, comme suit, le nouveau barème horaire des prestations réalisées en régie pour le compte de tiers :

Hydrocureur : 121,28 € HT

Fourgonnette : 26,44 € HT

Personnel d'encadrement: 26,77 € HT

Agent d'exécution : 23,14 € HT

Ce nouveau barème, auquel viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 20 %, s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

**037 - Environnement - Assainissement - Tarifs branchements 2022**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, comme suit et avec effet au 1er janvier 2022 les tarifs de branchement :

- branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur public : 1 308 € TTC ;

- branchement au réseau eaux usées réalisé isolement : 1 594 € TTC ;

- branchement au réseau d'eaux pluviales, branchement supplémentaire au réseau d'eaux usées ou modifications de branchement pour des raisons de convenance personnelle facturés au coût réel des travaux.

**038 - Environnement - Assainissement - Tarifs 2022 du service public d'assainissement non collectif**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'application des nouveaux tarifs du SPANC à compter du 1er janvier 2022 suivant les montants hors taxes mentionnés comme suit :

Nature de la redevance et des frais de gestion	Montant € HT	Montant € TTC (sur la base d'un taux de TVA en vigueur de 10 %)
Contrôle de conception et d'implantation des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	92,76	102,04
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	92,76	102,04
Contrôle de diagnostic initial ou dans le cadre d'une vente	109,13	120,04
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	98,22	108,04
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5 % du montant de la facture d'entretien	

### **039 - Environnement - Assainissement - Tarif accueil des matières de vidange**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de porter le tarif de dépotage et de traitement des matières de vidange à 14 € HT par tonne, applicable à partir du 1er janvier 2022.

### **040 - Environnement - Assainissement - Tarifs surtaxe assainissement 2022**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'appliquer une augmentation sur la surtaxe sur la ville de Beauvais de 6,52 € HT par an sur la part fixe et de 0,0372 HT/m<sup>3</sup> sur la part variable, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'appliquer une augmentation sur la surtaxe des communes relevant du contrat CAB26 avec traitement sur la station d'épuration de Beauvais de 0,0447 € HT/m<sup>3</sup>, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'appliquer une baisse de 0,10 € HT/m<sup>3</sup> sur la surtaxe des communes de Bresles et de Laversines, pour poursuivre l'harmonisation du prix de l'assainissement collectif ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'appliquer une baisse de 0,15 € HT/m<sup>3</sup> sur la surtaxe de la commune de Hermes, pour poursuivre l'harmonisation du prix de l'assainissement collectif ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de ne pas faire évoluer les surtaxes des communes de Bailleul-sur-Thérain et de Crèvecœur-le-Grand en 2022, en attendant la fixation de la valeur cible.

Au 1er janvier 2022, le prix de l'assainissement collectif sur le territoire de l'agglomération s'échelonnera alors de 2,14 et 3,72 € TTC par m<sup>3</sup>.

### **041 - Environnement - Assainissement - Attribution du marché de conception et réalisation de la station d'épuration intercommunale de La Neuville-en-Hez**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de prendre acte du lauréat proposé par la commission d'appel d'offres du 11 octobre 2021 et d'attribuer le marché de conception/réalisation au groupement OTV MSE SASU / PINTO SAS / SOGETI INGENIERIE INFRA SAS / SAS OISE TP / ATELIER PAM ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer toutes les pièces relatives à ce marché et les éventuelles modifications ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer les indemnités prévues dans le cadre du marché de conception/réalisation à savoir 20 000 € H.T (24 000 € TTC) pour chacun des candidats non retenus ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de solliciter des aides financières auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux de construction de cette station d'épuration, de création des ouvrages de transfert depuis le site de l'actuelle station d'épuration et de déconnexion des eaux pluviales sur la commune de la Neuville-en-Hez.

#### **042 - Environnement - Eaux pluviales - Programme pluvial 2021 (4ème tranche)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** quatrième liste des travaux au titre du programme d'investissement pluvial 2021, les communes participant aux opérations sous forme d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT, comme suit :

Création d'un fossé de gestion des eaux pluviales hameau de Bru-neval – commune de Warluis	1 668,00 € TTC
Création d'une grille d'eaux pluviales avec un clapet anti-retour – Chaussée Feldtrappe – ville de Beauvais	4 719,68 € TTC
Renforcement d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales – rue Jean-Jacques Fénot – ville de Beauvais	8 306,59 € TTC

#### **043 - Tourisme – office de tourisme de l'agglomération de Beauvais – représentants au comité de direction – désignation de nouveaux membres**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de désigner madame Sandy SEBTI, secrétaire générale de l'association « Beauvais shopping » au comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais dans le collège des socio-professionnels, et monsieur Alexandre ESTAQUET-LEGRAND, conservateur du MUDO au comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais dans le collège des personnes qualifiées.

#### **044 - Enseignement supérieur - Appel à projet étudiant - Bourse aux initiatives et projets étudiants - BIPE 2022 - Mise en place du dispositif**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider le règlement de l'appel à projets 2022 « bourse aux initiatives et projets étudiants » ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la composition du comité de sélection qui est composé de la présidente de la CAB (représentée par le 1er vice-président), des élus dont les délégations ont en charge l'enseignement supérieur, le développement économique et le numérique, du directeur du service développement économique, du chargé de mission enseignement supérieur.

#### **045 - Culture – transfert du contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la Ville de Beauvais à la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et prise de compétences de l'éducation artistique et Culturelle (EAC)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'acter le transfert du contrat local d'éducation artistique de la ville de Beauvais à la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la mise en oeuvre du dispositif pour la saison 2022/2023 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'acter le principe de prise de compétence en matière de développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle d'intérêt communautaire par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis ;

#### **046 - Contrat d'objectifs territorial**

Les membres du conseil communautaire valident à l'**unanimité** la réponse au contrat d'objectifs territorial, ce qui permet qui a pour objectif ;

- un appui pour impulser ou renforcer le projet territorial de transition de la collectivité, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire (PCAET, PLPDMA, PLUi...);
- une démarche opérationnelle inscrite dans la durée (4 ans) ;
- une enveloppe globalisée (dont la recette maximum est de 350 000€ pour la mise en oeuvre d'une démarche permettant l'atteinte des objectifs (exemple des dépenses éligibles : frais de personnel, études, animation, communication...)) ;
- une valorisation de la progression du territoire ;
- un accompagnement méthodologique, en s'inscrivant dans des référentiels d'actions ADEME (Cit'Ergie et Economie Circulaire), et en bénéficiant de l'appui de conseillers.

#### **047 - Plan Air**

Les membres du conseil communautaire valident à l'**unanimité** le Plan Air , qui doit présenter des objectifs en matière de réduction des émissions, en concordance avec le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Il doit comporter également une étude portant sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFM-m).

#### **048 - Engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans un projet alimentaire territorial (PAT)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans un projet alimentaire territorial (PAT).

#### **049 - Étude d'opportunité d'une unité de production culinaire communautaire : mesure 13 du plan de relance**

Les membres du conseil communautaire valident à l'**unanimité** la réponse à la mesure 13 du plan de relance pour Étude d'opportunité d'une unité de production culinaire communautaire.

#### **050 - Attribution de subventions au titre du fonds de développement communautaire (FDC) au profit de la commune de Aux Marais**

*Monsieur Christophe TABARY ne prend pas part au vote*

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** autorisant l'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000€ au titre du fonds de développement communautaire (FDC) au profit de la commune de Aux Marais pour la réhabilitation de bâtiments communaux en cabinet médical.

La séance est levée à 21 heures 10  
Fait à Beauvais le 17 décembre 2021

Pour extrait conforme,  
la présidente,  
  
Caroline CAYEUX